

LA MAISON SPORT SANTÉ DE LA VILLE d'ANNECY

ANNECY



Claude GIBERT

Maison Sport Santé ville d'Annecy

claude.gibert@annecy.fr – MSS@annecy.fr

06 35 47 21 58

<https://www.annecy.fr/782-maison-sport-sante.htm>

Sport santé ou APS / APA.

Environnement institutionnel et juridique

Contexte institutionnel et juridique

Stratégie nationale
sport santé (SNSS) 2019-2024

The diagram consists of two concentric ovals. The outer, larger oval contains the text 'Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024'. The inner, smaller oval is centered within the outer one and contains the text 'Prescription d' Activité physique adaptée'. This visualizes that the prescription of adapted physical activity is a component of the broader national strategy.

Prescription
d' Activité physique adaptée

Stratégie Nationale Sport Santé

- **Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.**
- (...)
- **La Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 s'articule autour de 4 axes :**
- La promotion de la santé et du bien-être par **l'activité physique et sportive**
- Le développement et le recours à **l'activité physique adaptée** à visée thérapeutique
- La protection de la **santé des sportifs** et le renforcement de la **sécurité des pratiquants**
- Le **renforcement** et la **diffusion des connaissances**
- <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-sante-bien-etre/Plan-national-sport-sante-et-bien-etre/>

Cadre législatif et réglementaire de la prescription d'APA et + ...

Lois

Article 144 de la **Loi** n° 2016-41 du 26 **janvier 2016** de modernisation de notre système de santé → **L. 1172-1** du code de la santé publique.

Articles 2, 3 et 5 de la **Loi** n° 2022-296 du **02 mars 2022** relative à la démocratisation du sport en France modifiant et augmentant le **L.1172-1**, modifiant le **L.4321-1** et créant le **L.1173-1**.

Cadre réglementaire de la prescription d'APA

Décrets

Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée → D 1172-1, D 1172-2, D 1172-3, D 1172-4 et D 1172-5.

Arrêtés

Arrêté du 8 novembre 2018 (*et suivants*) relatif à la liste des **certifications fédérales** autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des **certificats de qualification professionnelle** autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Circulaires relatives à la dispensation d'APA

Instruction interministérielle

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/ EA3/ DGESIP/ DS/ SG/2017 /81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42071>).

Article L1172-1 du code de la santé publique

Version en vigueur depuis le 04 mars 2022

[Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 2](#)

Dans le cadre du **parcours de soins** des personnes atteintes d'une **affection de longue durée** ou d'une **maladie chronique** ou présentant des **facteurs de risques** et des personnes en **perte d'autonomie**, le médecin intervenant dans la **prise en charge** peut **prescrire une activité physique adaptée** à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées, dans des conditions prévues par décret. Un décret fixe la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées.

« Maisons sport-santé

« Art. L. 1173-1.-I.-Afin de faciliter et de promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé et à l'activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1, la maison sport-santé assure des activités :

« 1° D'accueil, d'information et d'orientation du public concernant la pratique de ces activités ;

« 2° De mise en réseau et de formation des professionnels de santé, du social, du sport et de l'activité physique adaptée.

« Les activités et les modalités de fonctionnement et d'évaluation de ces maisons sport-santé sont précisées par un cahier des charges défini par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et des sports.

« II.-Les maisons sport-santé sont habilitées par l'autorité administrative. Les conditions et les modalités de cette habilitation ainsi que de son renouvellement, son retrait ou sa suspension sont définies par voie réglementaire. »

Maisons sport-santé

« Art. L. 1173-1 (*suite*)

II.-Les maisons sport-santé en activité avant la publication de la présente loi peuvent continuer leur activité et sont tenues de se mettre en conformité avec le cahier des charges mentionné au I de l'article L. 1173-1 du code de la santé publique avant le 1er janvier 2024.

III.-Le I entre en vigueur le 1er janvier 2023.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DE LA MSS

- Mise à disposition d'un espace qui peut être :
 - Un espace d'accueil permettant d'informer et d'orienter les personnes dans leur programme sport-santé personnalisé.
 - Un lieu de réalisation d'un bilan des capacités physiques sur la base d'une prescription d'APA.
 - ~~Un lieu d'exercice de l'APS/APA~~
 - Un lieu de formation transversale des acteurs du sport-santé.
 - Un lieu d'information, de sensibilisation voire de formation continue.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DE LA MSS

- Mettre à disposition du public l'information sur les offres existantes d'APS/APA sur le territoire.
- Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'APS, participer à la lutte contre la sédentarité.
- Permettre un accueil physique afin qu'un programme sport-santé puisse être défini.
- Orienter les personnes vers des intervenants qualifiés.
- Orienter les personnes vers une activité adaptée à leurs besoins (*type APS/APA*) **conformément à la réglementation en vigueur.**

Les maisons sport santé dans le 74

<https://www.sports.gouv.fr/>

Au 18/01/2023, cinq maisons sport santé sont répertoriées dans le 74 :

- **Wilive** - 24C rue des Pommaries, 74940 Annecy
- **UFOLEP 74 –DAPAP 74** - 3, avenue de la Plaine BP 340 74008 Annecy cedex
- **PHOENIX** - 380 route de l'Aiglière, 74370, ARGONAY
- **MAISON SPORT SANTE** - 5 boulevard Taine, 74000 ANNECY
- **Maison Sport Sante du Chablais** - Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative 97A, avenue de Genève 74000 ANNECY

Parmi ces 5 maisons sport santé, seules la MSS de l'UFOLEP 74 et la MSS de la ville d'Annecy ont une fiche synthèse à jour.

Le maillage territorial est quasi-inexistant, sauf pour l'UFOLEP qui a une vocation départementale.

UFOLEP 74



Retrouvez les Maisons Sport-Santé les plus proches de chez vous sur la carte interactive ci-dessous :

The image shows an interactive map of Annecy, France, with a pop-up information panel for 'UFOLEP 74 - DAPAP 74'. The map displays several 'Maisons Sport-Santé' icons (a person with a heart) and a 'Maison Sport-Santé' icon (a person with a heart and a gear) near the location of the UFOLEP. The pop-up panel provides the following details:

- UFOLEP 74 - DAPAP 74**
- 3, avenue de la Plaine BP 34074008 Annecy cedex
- Bouger sur Prescription
- Téléphone**: 04 50 19 14 11
- Mail**: sport.sante@fol74.org
- Site internet**: <https://santeosonslesport.fr/>
- Territoire d'intervention**: Département de la Haute-Savoie

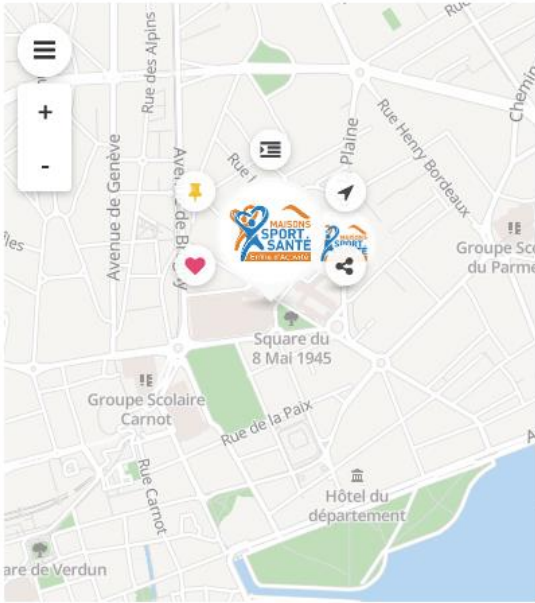
Ville d'Annecy

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

Découvrez les Maisons Sport-Sa X

https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous-389

Retrouvez les Maisons Sport-Santé les plus proches de chez vous sur la carte interactive ci-dessous :



MAISON SPORT SANTE
5 boulevard Taine, 74000 ANNECY

Maison Sport-Santé 2021 - Fiche synthèse en construction -

Mail
philippe.perucca@annecy.fr;
claude.gibert@annecy.fr

Site internet
mairie@annecy.fr

Ajouté à une liste par [Maison Sport Santé](#)

1°C Nuageux 12:36 18/01/2023

Proposition de relation médecin / MS₂ Ville d'Annecy

• Prescription d'APA dans le cadre défini par le L. 1172-1 :

- à l'occasion d'une consultation, le médecin établit une prescription d'activité physique adaptée pour un patient (*prévention secondaire/tertiaire avec un déficit fonctionnel, au plus, modéré*) et l'adresse à la MS₂ de la Ville d'Annecy où il est accueilli, et fait l'objet :

- d'un entretien motivationnel et d'une information sur les structures susceptibles de l'accueillir ;

- d'une évaluation de sa capacité physique.

Avec l'accord de la personne concernée (*ou par son entremise*), un retour d'information est adressé au médecin prescripteur.

Proposition de relation médecin / MS₂ Ville d'Annecy

Conseil de pratique d'**APS/APA** hors du cadre défini par le L. 1172-1 :

- à l'occasion d'une consultation, le médecin (*ou autre professionnel de santé*) recommande (*prévention primaire*) à son patient d'être plus actif et lui conseille de s'adresser à la MS₂ pour y recueillir des informations et orienter sa pratique en fonction de ses besoins et envies ;
- La MSS reçoit le « prospect » », échange avec lui et le conseille sur les activités et les structures de pratique adéquates.
- le médecin revoit, éventuellement, son patient pour l'établissement d'un CACI ...

Bibliographie

- https://www.has-sante.fr/jcms/c_2875944/fr/prescrire-l-activite-physique-un-guide-pratique-pour-les-medecins
- <https://www.vidal.fr/sante/sport/infos-sport-medicosport-sante/>
- <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0985056220300030>
- <https://www.ameli.fr/haute-savoie/assure/sante/themes/activite-physique-sante/preserver-sante-sentir-mieux>